Accusé de réception - Ministre de l'intérieur
068-226800019-20090515-0000002925-DE

Acte Certifié exécutoire
Envoi : 18/05/2009
Réception par le Prefet : 18/05/2009
Publication : 25/05/2009

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2009-7-1-1
Séance du vendredi 15 mai 2009

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FEDERATION DES ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 8.000 € à la Fédération des Entrepreneurs des Territoires pour l'organisation du 77ème congrès national des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers les 12, 13 et 14 mars 2009 au Parc des Expositions à COLMAR,

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Fonds départemental pour la participation à des congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin - Programme J718 – chapitre 65 – nature 6574 – fonction 021.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions